

**DECISION DG n° 2019 - 223**

du **14 MARS 2019** portant nomination auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie – Retour d'expérience et perspectives » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Le Directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;**

**VU** le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4, L.5324-1 et R.5322-14 ;

**VU** la décision n° 2019 – 156 du 1<sup>er</sup> février 2019 portant création d'un Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie – Retour d'expérience et perspectives » à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** Sont nommés membres auprès du Comité scientifique spécialisé temporaire « Phagothérapie – Retour d'expérience et perspectives » pour une durée de 3 mois à compter de la date de la présente décision :

- Madame BATAILLE (Julie)
- Madame BRIVES (Charlotte)
- Monsieur DAUCHY (Frédéric)
- Monsieur DE ROUGEMONT (Alexis)
- Madame DELATTRE (Raphaëlle)
- Monsieur DUFOUR (Nicolas)
- Monsieur DURUPT (Stéphane)
- Monsieur HEYM (Beat)
- Monsieur LE FAOU (Alain)
- Monsieur LÉBOUCHER (Gilles)
- Madame MONRIBOT (Anthia)
- Monsieur RICARD (Jean-Damien)
- Monsieur TROUVIN (Jean-Hugues)
- Madame ZELLER (Valérie)

**Article 2 :** La directrice des vaccins, des médicaments anti-infectieux, en hépato-gastroentérologie, en dermatologie, de thérapie génique et des maladies métaboliques rares est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

**14 MARS 2019**

Dr Dominique <sup>Fait le</sup> MARTIN

Directeur général